

News

dec 12



Asmo Kalpala
Président

Il y a quelques semaines, la Commission européenne a publié son imposante «Étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe». Le document est disponible sur le site web de l'AMICE et je vous invite à le télécharger, à le lire et à discuter, en interne et avec l'AMICE, du suivi à donner aux précieuses observations et conclusions contenues dans cette étude.

Il y a pratiquement cinq ans jour pour jour, l'acte constitutif de «l'aisbl ACME-AISAM» était publié au Moniteur Belge, officialisant ainsi la naissance de l'AMICE. Félicitations! L'enfant a très vite et très bien grandi et je suis heureux d'avoir pu contribuer à son développement.

Mais ce qui me rend plus heureux encore, c'est le cadeau d'anniversaire que la Commission européenne a donné à l'AMICE et à notre secteur en publiant son étude phare. Elle confirme notre conviction que le secteur mutuel est une force puissante en Europe et contribue de manière considérable au bien-être et à la sécurité individuelle des citoyens européens, à la stabilité des marchés financiers en Europe et au fonctionnement de nos sociétés et économies.

Les recommandations formulées dans l'étude sont claires:

- Au niveau européen, les mutuelles méritent une reconnaissance plus grande et plus explicite. Par conséquent, il importe d'encourager activement leur développement. Je salue en particulier la référence claire aux défis posés aux mutuelles par Solvabilité II: le besoin d'une véritable proportionnalité, le respect nécessaire du modèle de gouvernance spécifique des mutuelles et l'importance de disposer d'instruments de financement appropriés et de possibilités de former des groupements pour assurer la croissance et la prospérité du secteur.
- Il est essentiel que dans les États membres, les législateurs, les contrôleurs et la société prennent plus profondément conscience des avantages du modèle mutualiste dans le domaine de l'assurance et dans d'autres secteurs de l'économie. Dans le contexte actuel de la crise financière et des difficultés croissantes rencontrées par d'autres formules (financées par les ressources publiques) de protection des besoins les plus fondamentaux des citoyens, cette sensibilisation devient encore plus nécessaire.
- Mais cet appel à une plus grande reconnaissance va de pair avec une invitation au secteur à redoubler d'effort pour plaider sa cause. La connaissance des mutuelles, de leurs particularités et de leurs avantages pour la société doit être diffusée plus largement — à travers les frontières — et plus profondément auprès des gouvernements, des parlements, dans le monde de l'éducation et au sein de la société.

Ce défi place l'AMICE devant de vastes tâches — et face à un potentiel tout aussi large. Il nous fournit aussi un programme de travail pour 2013 et de nombreuses années à venir.

«Aad multos annos» à l'AMICE, joyeuses fêtes et excellente année 2013 à tous nos lecteurs!

Asmo Kalpala

→ Dans ce numéro

- Editorial du Président..... Page 1
- L'article de la Maif..... Page 2
- Séminaire sur l'application du régime Solvabilité II..... Page 2
- L'Année internationale des coopératives..... Page 3
- Compte-rendu de l'atelier Marketing (P&V, Bruxelles)..... Page 3
- Solvabilité II..... Page 4
- Rencontre des gestionnaires, Helsinki..... Page 4
- L'AMICE est membre fondateur de la GFIA..... Page 4
- Nouvelle organisation membre de l'AMICE..... Page 4
- Changements au Secrétariat de l'AMICE..... Page 5
- Calendrier de l'AMICE..... Page 5

Le point sur les secteurs de la réparation de véhicules et de la distribution de pièces de rechange : l'exemple de la France

Depuis l'été 2010, les accords entre constructeurs de voitures, concessionnaires, réparateurs automobiles et distributeurs de pièces détachées sont régis par les règles de concurrence contenues dans le Règlement 461/2010 lequel a, dès sa publication, été assorti de lignes directrices explicatives (2010/C138/05). En août 2012, la Commission a apporté un suivi par la publication d'une série de questions/réponses.

Renaud Huard, de la Maif, membre français de l'AMICE, nous propose un résumé de la réflexion sur la distribution de la pièce de rechange en France.

Constatant une hausse significative du prix des pièces détachées et des prestations de réparation et d'entretien des véhicules depuis la fin des années 90, l'Autorité de la Concurrence française a décidé d'examiner le fonctionnement concurrentiel de ce secteur. Par une consultation publique, les différents acteurs de la réparation automobile (constructeurs, réparateurs, équipementiers, etc.) ont participé aux débats. En octobre 2012, l'Autorité de la concurrence a rendu un rapport (Avis n°12-A-21 du 8 octobre 2012) et a émis différentes propositions susceptibles d'optimiser le fonctionnement de la concurrence dans la filière, au bénéfice des opérateurs et des consommateurs :

<http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/avisdec.php?numero=12-A-21>

La principale mesure préconisée par l'Autorité de la concurrence est d'ouvrir de manière progressive et maîtrisée le marché des pièces de rechange visibles

En France, les pièces visibles (ailes, capots, etc.) sont protégées au titre du droit des dessins et modèles et du droit d'auteur. Les constructeurs détiennent ainsi un véritable monopole légal sur la vente de ce type de pièces qui représente environ 17 % du marché global des pièces de rechange.

L'Autorité de la concurrence estime qu'il est souhaitable de conserver cette protection pour les pièces visibles dites de « première monte ». Mais elle propose de lever, de manière progressive, la restriction pour les pièces de rechange destinées à la réparation. Cette orientation (appelée « clause de réparation ») a déjà été adoptée en droit par onze pays de l'Union européenne, et dans les faits par les États-Unis et l'Allemagne :

- **Pays disposant d'une clause de réparation :**
Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Hongrie, Lettonie, Grèce
- **Pays ayant libéralisé de fait l'accès aux pièces détachées :** Allemagne
- **Pays ne disposant pas d'une clause de réparation :**
Autriche, Danemark, Finlande, France, Portugal, Suède, République tchèque, Chypre, Estonie, Lituanie, Malte, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Roumanie

Pour appliquer cette libéralisation progressivement, l'Autorité de la concurrence propose une ouverture à la concurrence successive, basée sur les familles de produit. D'abord les optiques et les vitrages, ensuite les pare-chocs et les rétroviseurs et enfin toutes les pièces visibles.

La levée de cette protection devrait à terme se traduire pour les consommateurs par une baisse moyenne de 6 à 15 % du tarif des pièces visibles.

Pour faciliter cette libéralisation des pièces de rechange visibles, l'Autorité préconise quatre mesures complémentaires :

1. Permettre aux équipementiers de commercialiser plus librement les pièces de rechange en général

Il s'agira principalement de veiller à ce que les contrats liant les équipementiers aux constructeurs ne les empêchent pas de commercialiser librement les pièces de rechange qu'ils fabriquent (pas de limite d'utilisation des outillages, ni de clauses d'approvisionnement prioritaires).

2. Contrôler, et le cas échéant, sanctionner les entraves à l'accès aux informations techniques des constructeurs

Les réparateurs indépendants doivent bénéficier du même niveau d'informations techniques que les réparateurs agréés.

3. Rédiger en termes clairs et explicites les contrats de garantie et d'extension de garantie

Le consommateur doit être mieux informé sur le fait qu'il peut utiliser les services d'un réparateur indépendant sans perdre le bénéfice de la garantie.

4. Veiller à ce que les prix conseillés des pièces diffusés par les constructeurs et les équipementiers ne conduisent pas à limiter la concurrence par les prix entre les opérateurs

Cet avis de l'Autorité de la concurrence, qui rejoint les dispositions de la Commission européenne, devra être repris par les législateurs français pour entrer en vigueur.

Renaud Huard. Renaud.huard@maif.fr

Liens utiles : [Règlement](#)
[Questions/réponses](#)
[Brochure explicative](#)

Séminaire sur l'application du régime Solvabilité II aux PME d'assurance (Amsterdam)

Des représentants d'assureurs mutualistes provenant de dix États membres de l'UE ainsi que des contrôleurs de l'EIOPA, de la Banque nationale des Pays-Bas et de l'Autorité britannique des services financiers (FSA) se sont réunis le 12 novembre dernier pour échanger leurs points de vue sur la gestion des risques, l'ORSA (Évaluation interne des risques et de la solvabilité) et les obligations d'information.



Le séminaire s'est concentré sur les défis et possibilités résultant des deuxième et troisième piliers de Solvabilité II pour les petites et moyennes mutuelles d'assurance. Marcel Kahn, Vice-président de l'AMICE, a déclaré au sujet des obligations d'information: «*Nous avons besoin de contrôleurs qui comprennent la situation des petits opérateurs et qui veulent appliquer le principe de proportionnalité. Il importe que les régulateurs et les contrôleurs évitent de faire «de l'art pour l'art» — autrement dit, d'imposer des obligations d'information juste pour le plaisir. Ils doivent faire preuve de pragmatisme dans l'élaboration et l'application des règles.*»

L'AMICE prévient qu'une application déraisonnable des règles relatives aux obligations d'information dans le troisième pilier pourrait mettre en péril la position de des petits opérateurs, qui ne pourront pas faire face à des charges administratives excessivement complexes. L'AMICE a régulièrement rappelé que le projet Solvabilité II et sa mise en œuvre sont coûteux pour tous les assureurs — et notamment pour les petites et moyennes entreprises d'assurance — et que les incertitudes actuelles augmentent les coûts, les risques et la complexité pour toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs.

Les présentations et résumés des débats de ce séminaire sont accessibles dans l'espace réservé aux membres du site internet de l'AMICE.

L'Année internationale des coopératives touche à sa fin: retour sur ses moments forts.

«Le Sommet a été un moment privilégié d'échanger des points de vue et des pratiques innovantes. Nous avons réalisé que le moment est propice pour renforcer et développer le modèle coopératif sous toutes ses formes. Toutes les coopératives et les mutuelles participantes s'entendent sur la nécessité de croître de façon durable et d'étendre leur influence dans le monde en misant sur la capacité d'innover et de travailler de façon solidaire tout en étant fidèles à nos valeurs et convictions coopératives», a conclu Monique Leroux, présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui, avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et l'Université Saint Mary's, étaient les co-hôtes du Sommet international des coopératives organisé à Québec du 9 au 12 octobre dernier.

Ayant réuni près de 2 800 participants en provenance de 91 pays et un grand nombre de personnalités politiques et académiques, le Sommet aura également permis aux participants de dégager des pistes d'actions prioritaires pour les coopératives et les mutuelles.

De nombreux thèmes ont été abordés, couvrant diverses questions macro et micro-économiques. Il a été reconnu qu'une nouvelle croissance était nécessaire, non pas imposée par le haut, mais développée au contraire sur la base d'innovations aux niveaux individuel, de l'entreprise et du voisinage. Les participants ont également souligné le manque criant de données disponibles sur les coopératives et les mutuelles auprès d'institutions internationales telles que la Banque mondiale.

Au cours des trois jours de ce Sommet, les idées des participants sont venues enrichir la Déclaration, qui a été présentée à l'assemblée générale de Cooperatives United, événement culminant de l'Année internationale des coopératives 2012, avant d'être transmise à l'Organisation des Nations unies.

«Les coopératives se sont montrées efficaces et d'une grande résilience dans un contexte économique très difficile. Malgré ce contexte, le mouvement coopératif a été en mesure de soutenir les emplois, de même que les petites entreprises et les entreprises en général. Elles entendent demeurer impliquées plus que jamais au niveau local, national et mondial en période de crise économique et financière», a ajouté Dame Pauline Green, présidente de l'ACI.

À la lecture de l'ambitieux et très intéressant **Plan d'action pour une décennie coopérative** et vu la qualité des récentes conférences de Québec et de Manchester au regard des objectifs fixés par les Nations unies pour 2012, l'AMICE estime que le principal objectif, à savoir, sensibiliser davantage le public au modèle coopératif et à son apport tangible au développement socio-économique, est atteint.

L'AMICE accueille avec beaucoup d'enthousiasme l'ambitieux dessein du Plan d'action, à savoir, que le modèle coopératif devienne

- Le leader reconnu en matière de développement durable sur le plan économique, social et écologique
- Le modèle que préfèrent les gens
- La forme d'entreprise à la plus forte croissance

et souhaite suivre cette même approche pour le modèle mutuel.

Compte-rendu de l'atelier Marketing organisé par l'AMICE le 28 novembre (P&V, Bruxelles)

Sous le thème de la «Valorisation de la marque dans l'assurance mutuelle et coopérative», dix-huit spécialistes du marketing et de la communication issus de membres de l'AMICE provenant de neuf pays se sont réunis pour explorer et discuter ensemble de ce que les mutuelles et coopératives peuvent faire pour valoriser leur image de marque. Après le chaleureux discours introductif de Hilde Vernailen, CEO de P&V, qui a généreusement accueilli cet atelier, un expert en communication externe a présenté un exposé sur l'importance de la valorisation de la marque dans les sociétés d'assurance mutuelle. Trois enseignements essentiels ont été identifiés: 1) la nécessité de redéfinir et de se focaliser sur une histoire de la marque (brand story) cohérente et sincère; 2) la nécessité de développer un comportement authentique, avec des valeurs clairement définies, afin de créer une culture cohérente avec le personnel de l'entreprise;



3) l'importance d'établir et de maintenir une réelle relation avec la clientèle, à travers un dialogue authentique et continu, des actes de gentillesse aléatoires et la création conjointe de produits. L'objectif de cette démarche est d'instaurer un partage des responsabilités et de conférer au client un rôle d'ambassadeur. Les études de cas de diverses organisations membres de l'AMICE ont permis de maintenir une approche interactive et pratique tout au long du séminaire. TUW SKOK a présenté son processus de valorisation de la marque en Pologne, Reale Mutua (Italie) a exposé sa nouvelle stratégie de positionnement de la marque, LähiTapiola (Finlande) a expliqué l'enjeu de la valorisation de la marque en situation de fusion et LV= (Royaume-Uni) a précisé le rôle potentiel de la mutualité en matière de valorisation de la marque. Toutes les présentations sont accessibles dans l'espace réservé aux membres du site internet de l'AMICE. Grzegorz Buczkowski, président du groupe de travail Communications de l'AMICE, a commenté l'événement comme suit: «Cet atelier est le deuxième de ce type organisé par l'AMICE, le précédent ayant eu lieu à Paris en 2011. Nous estimons qu'une part importante de la mission de l'AMICE consiste à faciliter les échanges de savoirs et d'expériences entre ses membres. Nous espérons que nos futurs ateliers seront aussi réussis et appréciés que les deux premiers.» Le feed-back reçu des participants s'étant avéré extrêmement positif, un atelier similaire sur un aspect différent de la communication et du marketing pourrait avoir lieu en 2013. Pour plus d'informations, veuillez contacter: jessica.sommer@amice-eu.org.



Solvabilité II

La Conférence annuelle de l'EIOPA à Francfort et la récente réunion du groupe d'intérêt Assurance (en présence d'Asmo Kalpala et de Yanick Bonnet) a confirmé, sans surprise, que le projet Solvabilité II nous accompagnera au moins jusqu'en 2016. Gabriel Bernardino a déclaré que tout calendrier crédible indique 2016 comme date (la plus proche) d'entrée en vigueur. Avec l'évaluation du paquet «garanties de long terme» qui commencera seulement début 2013, la publication de la directive Omnibus II semble à présent glisser vers 2014. Les mesures de niveaux 2 et 3 ne pourraient alors être finalisées et mises en œuvre qu'en 2015, pour une entrée en vigueur en 2016.

Nous observons dans plusieurs États membres une tendance à déjà mettre en œuvre des parties du contenu de Solvabilité II (par exemple, l'ORSA ou certaines obligations d'information). Cela risque de conduire à un environnement réglementaire fragmentaire et incohérent et, partant, inégal. L'EIOPA cherche à jouer un rôle de coordination, mais parvenir à une telle coordination exige encore des discussions approfondies.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter Silvia Herms au Secrétariat ou – mieux encore – à participer aux travaux de la taskforce Solvabilité II de l'AMICE.

Rencontre des gestionnaires de la réassurance mutuelle et coopérative en Europe, Helsinki, 23 et 24 mai 2013

Organisée par la taskforce Réassurance de l'AMICE, ces deux journées de rencontre s'adressent aux gestionnaires de la réassurance qui souhaitent avoir des échanges sur ce thème avec leurs homologues d'autres organisations membres de l'AMICE, mais aussi à tous ceux qui désirent savoir comment d'autres mutuelles et coopératives abordent les problèmes liés à la réassurance. Après une introduction par le Président de la société LähiTapiola, qui accueillera la rencontre, les participants exploreront et discuteront de différents aspects de la réassurance tels que le développement de nouveaux produits, la gestion des risques et autres défis de conformité externe au sein de Solvabilité II.

Pour des informations et/ou une assistance, veuillez contacter le Secrétariat de l'AMICE ou consulter [le site web de l'AMICE](#) pour informations détaillées et inscriptions.

➔ «Étude sur la situation actuelle et les perspectives des mutuelles en Europe» publiée par la Commission européenne

L'étude a été lancée en 2010 par Michel Barnier, commissaire européen en charge du Marché intérieur, dans le cadre de la préparation de l'Acte pour le marché unique publié en 2011.

Elle fait suite et se base sur une étude plus ciblée sur «Le rôle des sociétés mutuelles au XXI^e siècle», réalisée pour le Parlement européen et publiée en juillet 2011.

L'étude a été financée par la DG Entreprises de la Commission européenne et a été réalisée par le cabinet de recherche et de conseil néerlandais Panteia, sous la direction de Simon Broek.

Elle comporte deux parties: le corps de l'étude, avec un tableau synoptique des dispositions juridiques applicables dans les principaux domaines, et une annexe reprenant les études détaillées sur la situation des mutuelles dans les 30 États membres de l'UE et de l'EEE.

L'étude est disponible sur le site internet de l'AMICE:
[Rapport complet](#) (230 pages)
[Annexe](#) (340 pages)

L'AMICE est membre fondateur de la GFIA (Global Federation of Insurance Associations)



Lors d'une cérémonie organisée le 9 octobre 2012, 31 fédérations d'assurances — de tous les continents — ont formé la Fédération mondiale de l'assurance (GFIA), officialisant ainsi leur réseau de coopération qui fonctionne avec succès depuis déjà plusieurs années. L'AMICE est le seul membre de la GFIA à représenter spécifiquement les mutuelles et coopératives d'assurance.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [site GFIA](#)

L'AMICE accueille son premier membre turc

Le 27 novembre 2012, le Conseil d'administration



de l'AMICE a approuvé la demande d'adhésion de Koru Sigorta Kooperativi, l'unique société d'assurance coopérative en Turquie. Koru Sigorta a été créée en 2011 et concentre actuellement ses activités sur l'assurance automobile. Après un an d'existence, la société compte 70 000 membres, tous ayant souscrit des polices d'assurance dans les branches non-vie. Cette adhésion porte à dix-huit le nombre de pays représentés au sein de l'AMICE.

L'AMICE accueille N.V. Univé Schade en tant que nouvelle organisation membre

Le 2 octobre 2012, le Conseil d'administration de l'AMICE a approuvé la demande d'adhésion



de N.V. Univé Schade, une des plus grandes sociétés d'assurance coopérative aux Pays-Bas, comptant plus de 930 000 membres. N.V. Univé Schade opère essentiellement dans l'assurance automobile, l'assurance maladie, l'assurance de protection juridique et l'assurance en responsabilité civile générale.



Changements au Secrétariat de l'AMICE

En tant que Secrétaire général de l'AMICE, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et mes sincères remerciements à **Helen Sheppard** et à **Catherine Hock**. Après avoir rondement géré la transition de l'ASAM-ACME vers l'AMICE, elles m'ont accueilli comme nouveau patron, m'ont initié aux subtilités parfois complexes de la mutualité européenne et ont soutenu et co-dirigé notre Association tout au long de ses cinq premières années.

Helen entame un congé sabbatique d'un an le 1er janvier 2013 et Catherine rejoindra l'ICMIF au 31 janvier 2013. Succédant à Catherine, **Vlad Olteanu** rejoindra l'AMICE le 7 janvier 2013 en tant que conseiller politique sénior (Senior Policy Advisor) et se présentera lui-même dans notre prochain bulletin d'information. La remplaçante d'Helen, **Jessica Sommer** (voir-ci dessous), est entrée fin octobre à l'AMICE et reprend la plupart des responsabilités d'Helen jusque fin 2013.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Je suis sûr que nous continuerons de former une belle et bonne équipe.

Gregor Pozniak

Chers membres de l'AMICE,

Ayant récemment rejoint l'AMICE, je profite de ce bulletin d'information pour me présenter brièvement. Plus de cinq ans d'expérience professionnelle m'ont apporté un large éventail de compétences transférables et spécifiques en communication, en facilitation de processus et en gestion des parties prenantes. J'ai notamment eu la chance de travailler pour Oxfam International et Berlin Civil Society Center, une organisation servant de plateforme pour les échanges entre les plus grandes ONG mondiales, dont Amnesty, Transparency, WWF et Oxfam. J'ai également donné des conférences sur le gouvernement d'entreprise et la RSE dans plusieurs universités européennes.

J'ai la conviction que cette expérience me sera utile pour poursuivre le travail de l'AMICE dans les domaines de la communication et des relations avec les membres. Je me réjouis de travailler avec vous, de faciliter et coordonner les processus internes et externes et — si nécessaire ou utile — de lancer des initiatives pour garantir et démontrer le succès de l'AMICE. Étant en charge des relations avec les membres, il va sans dire que ma ligne téléphonique et ma boîte mail vous seront toujours ouvertes.

Jessica Sommer



Jessica Sommer

→ Calendrier de l'AMICE

- 16 janvier Bruxelles Taskforce Affaires juridiques
- 22 janvier Bruxelles Comité Exécutif
- 24 janvier Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 29 janvier Téléphone Taskforces MCN/WCI
- 31 janvier London Rencontre des associations nationales de mutuelles
- 4 février Bruxelles Taskforce RSE
- 5 février Bruxelles Conseil
- 6 février Bruxelles Groupe de travail Communications
- 28 février Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 9 avril Bruxelles Groupe de travail & taskforces Membre à membre
- 10 avril Cologne Conseil
- 17 avril Nice Groupe de travail Communications
- 25 avril Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 21 mai Bruxelles Comité Exécutif
- 23/24 mai Helsinki Réunion des Managers Réassurance des Mutuelles & Coopératives en Europe
- 30 mai Paris Taskforce Solvabilité II
- 10 juin Bruxelles Conseil
- 11 juin Bruxelles Assemblée Générale
- 27 juin Bruxelles Taskforce Solvabilité II
- 3 septembre Bruxelles Comité Exécutif
- 4 septembre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 16 septembre Bruxelles Réception de l'AMICE
- 17 septembre Bruxelles Conseil
- 18/20 septembre Bruxelles Formation en réassurance pour non-réassureurs
- 29 octobre Bruxelles Comité Exécutif
- 30 octobre Bruxelles Groupe de travail Communications
- 12 novembre Madrid Conseil